

Le 17 janvier 2011

Systeme ferroviaire : le désastre continue

Les nombreux incidents de ces dernières semaines ont montré à quel point le système ferroviaire français est fragilisé. L'éclatement de l'entreprise publique SNCF ne cesse de s'accroître depuis la création de RFF. L'organisation mise en place aboutit à des mises en concurrence absurdes, à des surcoûts bureaucratiques, à ... une désorganisation du système ferroviaire ! Les dizaines de milliers d'emplois supprimés ne permettent plus d'assurer un service normal et rendent le moindre incident quasiment irrattrapable. Les dirigeants de la SNCF se soucient plus de savoir quelle entreprise routière étrangère ils vont acheter que du nombre de trains supprimés, en retard, défectueux, ...

Les syndicats de cheminots, dont SUD-Rail, luttent contre cette dérive. **SUD-Rail mène régulièrement des actions communes avec des associations d'usagers.** Guillaume Pépy pourrait utiliser ses sorties médiatiques pour dire la vérité, expliquer que la situation du système ferroviaire français devient vraiment dangereuse, et exiger des moyens pour le service public ferroviaire. Mais cela fâcherait le gouvernement !

Alors, Guillaume Pépy préfère la démagogie antisyndicale et dénonce SUD-Rail à la vindicte populaire. Que le patron de la SNCF n'aime pas SUD-Rail n'est pas trop notre souci, mais une telle attitude est scandaleuse vis-à-vis des usagers :

- ce n'est pas un préavis SUD-Rail qui a conduit au désastre du Strasbourg/Port Bou !
- ce n'est pas un préavis SUD-Rail qui provoque la situation lamentable chaque jour du trafic en Ile-de-France !
- ce n'est pas un préavis SUD-Rail qui impose une augmentation des prix TGV ... pour payer les péages exigés par RFF !
- ce n'est pas un préavis SUD-Rail qui fait que la maintenance des rames est moins bien assurée qu'auparavant, que les voies sont moins souvent entretenues !
- ce n'est pas un préavis SUD-Rail qui oblige les Conseils Régionaux à subir des plans de transport qu'ils n'ont pas décidés !

La fédération SUD-Rail est pour un grand débat public associant les organisations syndicales, les associations d'usagers, la direction SNCF, le gouvernement, les Conseils Régionaux : il faudra alors dire la vérité, pas se contenter de « sauver sa place » ! **M. Pépy devra alors assumer, face à l'opinion publique, le fait qu'il ait soutenu et accompagné la création de RFF en 1997, qui est à l'origine du démantèlement du système ferroviaire public, et qu'il ait ensuite renforcé la fragmentation de la SNCF, qui l'a rendue peu à peu ingérable,** en mettant en place une organisation par activité et sous-activité alors que les directives de l'Union européenne ne l'y obligeaient absolument pas.

Cooper à Bolbec, ça continue !

Solidaires Chimie et Solidaires 76 participent au comité de soutien mis en place en fin d'année. Mais toutes les organisations Solidaires sont concernées par le combat pour l'emploi, menée dans l'unité SUD/CGT dans une entreprise privée où SUD est majoritaire.



Si la fermeture de l'usine Cooper de Bolbec est toujours à l'ordre du jour, les salarié-e-s sont toujours là ... et touchent toujours leur salaire ! Grâce à l'action des organisations syndicales (SUD et CGT) soutenues par une majorité des salarié-e-s de l'entreprise, c'est pratiquement un an de gagné. Il faut rappeler que cette fermeture intervient dans le cadre d'une grande « réorganisation » de la filière automobile française voulue par les constructeurs et par l'état. L'état finance (dans le cadre d'un « fonds de modernisation ») cette réorganisation. Autrement dit, **l'argent public, notre argent, sert à fermer des usines, à licencier des milliers de travailleurs/ses, pour le plus grand bénéfice des actionnaires.** Des initiatives se préparent, pour manifester le soutien aux salarié-e-s de Cooper et pour le maintien des emplois.



Régularisations de sans-papiers

Après des mois de grève, quelques milliers de dossiers de régularisation ont été déposés ; depuis, cela avance ... trop lentement au regard de l'injustice subie depuis des années et de l'urgence de la situation, mais les régularisations déjà gagnées marquent tout de même un acquis important. Le travail unitaire des onze syndicats et associations se poursuit, pour maintenir la pression sur le gouvernement et les patrons. Dans Solidaires, **syndiqué-e-s sans-papiers et militant-e-s des quelques syndicats ayant décidé de participer à ce syndicalisme interprofessionnel bien concret, poursuivent ce travail, qui paie !**

1 million de non-titulaires dans la Fonction publique

Les non-titulaires de la Fonction publique représentent officiellement 16 % de l'effectif total de la Fonction publique, soit 842 000 agents. Parmi les agents de l'Etat, 12% sont non-titulaires (346 000 agents), mais ils sont 16% de ceux des hôpitaux et établissements de santé (152 000 agents) et jusqu'à 21% (374 000 agents) dans les collectivités territoriales, régions, départements et communes. Ces chiffres sont sous-estimés ; les emplois aidés (145 100 bénéficiaires), les assistantes maternelles (55 000) et les médecins hospitaliers (75 000) ne sont pas comptés ! La population des non titulaires est plutôt jeune et les femmes sont majoritaires (57%).

Pour l'Etat, l'Education nationale est le premier employeur d'agents non titulaires, 165 000 personnes en 2009/2010. Parmi eux plus de 22 000 personnels enseignants, et CPE, et 5 700 vacataires. Les 55 000 personnes recrutées sur les CUI, « contrats uniques d'insertion », ont des contrats de 2 ans maximum, de 26 heures par semaine, payées au SMIC horaire. Elles travaillent au coté des directeurs d'école, ou pour permettre aux élèves handicapés d'être scolarisés avec les autres enfants. La fin du contrat est un drame pour ces personnes et un véritable gâchis pour le service public, qui se prive de l'expérience qu'ils acquièrent. **Toute cette précarité fragilise le système éducatif.**

Par ailleurs il existe des établissements possédant une autonomie de gestion, comme les grandes écoles ou des musées. **Avec 62% de leurs effectifs, ces établissements demeurent aujourd'hui les principaux employeurs d'agents non titulaires.**

Avec plus de 30% de non-titulaires, la Fonction Publique Territoriale est tout particulièrement impactée par la précarité de l'emploi. **Dans la Fonction publique hospitalière, la proportion de contractuels est passée de 1996 à 2007 de 8% à 14%** de la population totale employée. Les 2/3 sont des personnels « employés ou ouvriers », faiblement rémunérés.

- **Arbitraire des recrutements et des renouvellements de contrats :** Les administrations recrutent des agents non-titulaires illégalement. Les tribunaux administratifs le reconnaissent. Si le Code du travail est précis sur la notion d'emplois saisonniers ou occasionnels, ce n'est pas le cas dans la Fonction publique.
- **Les temps incomplets sont imposés.** Les taux d'emploi de 20%, 30% ou 50%... du temps complet sont revus lors des renouvellements de contrat à la hausse comme à la baisse sans indemnités de remplacement.
- **Fins de contrats injustifiées et sans prime de précarité.** En effet les CDD peuvent être non-renouvelés sans cause réelle. Bien souvent un autre agent non titulaire est recruté en remplacement. La chose est d'autant plus facile à faire que les fins de CDD non-renouvelés en CDI ne donnent pas lieu au versement d'une prime de précarité, comme le prévoit le code du travail pour le privé. Depuis peu la justice administrative s'est mêlée des fins de contrat.
- **Retard de versement pour les indemnités chômage pour les contractuels de droit public.** Le Code du travail ne prévoit pas de licenciement en CDD avant terme sauf fautes très graves, la Fonction Publique le prévoit pour ses CDD. Le retard de versement des salaires n'est pas rare et celui des indemnités de chômage presque systématique.

cggt **Solidaires** **FSU**
RASSEMBLEMENT : LE 20 JANVIER 2011
CONTRE TOUTES LES PRECARITES
ici et ailleurs !
1 MILLION D'AGENTS NON TITULAIRES
DANS TOUTE LA FONCTION PUBLIQUE !

A LA PRECARITE PERMANENTE !

- Arrêt de recrutement et des renouvellements de contrats
- Contrats de plus en plus courts
- Temps incomplets ou à très faible horaire
- Fin de contrats occasionnels et sans prime de précarité
- Des situations de travail d'urgence sans accompagnement ni formation
- Retard de versement des salaires et des indemnités de chômage

AUX DROITS REQUIS EN TANT QUE :

- Fonctionnaire
- Cadre
- Employé
- Ouvrier
- Agent vacataire
- Fonctionnaire professionnel
- Préparateur au concours

A L'OFFENSIVE AVEC LES NON TITULAIRES POUR :

- Un plan de titularisation pour tous les non titulaires avec création de tous les emplois nécessaires
- La création d'un statut et l'encadrement de futurs recrutements d'agents contractuels
- Des réels moyens d'insertion et de qualification pour les emplois aidés
- Des droits nouveaux pour tous

PARTICIPEZ AU RASSEMBLEMENT du 20 janvier 2011



Cette situation faite à la plupart des agents contractuels et vacataires de la Fonction publique est particulièrement inique. Le président de la République lui-même dans l'émission "Parole aux Français" a reconnu et affirmé : « *La situation des contractuels dans la Fonction publique est tout à fait anormale. . . Je suis tout à fait prêt à envisager la titularisation progressive des contractuels* ». Or, les propositions gouvernementales de décembre 2010 excluent la plupart des contractuels - tous ceux à durée déterminée - du dispositif de titularisation très limité envisagé. Aucun engagement n'est pris quant au nombre des bénéficiaires. Au lieu de réduire la précarité, le gouvernement propose de l'étendre encore en mettant en place un « contrat de projet », sans durée fixée à l'avance, se terminant avec la mission. D'autres dispositions légaliseraient les abus actuels des administrations.

Les précaires de la Fonction publique ont besoin et attendent de vraies négociations entre les organisations syndicales et le gouvernement, qui doit revoir sa copie. **FSU, Solidaires et CGT exigent un plan de titularisation pour tous les non-titulaires leur permettant de devenir fonctionnaire, la limitation drastique et l'encadrement de futurs recrutements d'agents contractuels, de réels moyens d'insertion et de qualification pour les emplois aidés.**

Manifestation contre le Front National à Tours

La manifestation organisée face au congrès du Front National qui se tenait à Tours ce week-end n'a pas connu le succès nécessaire. Environ 2 000 personnes ont répondu à l'appel des 26 organisations associatives, syndicales, politiques ; pour l'essentiel, il s'agissait de militant-e-s de Touraine, renforcé-e-s par quelques délégations d'autres départements mais l'aspect « national » de l'initiative n'a pas pris.

Le fait que d'autres manifestations importantes (LOPPSI2, Tunisie) aient lieu le même jour est une partie de l'explication. Le choix des syndicats départementaux CGT, CFDT, CFTC, FSU, UNSA, UNEF, UNL d'inventer au dernier moment un « picnique fraternel » la veille de cette manifestation n'a pas aidé non plus. Mais il n'en demeure pas moins que l'insuffisance du nombre de manifestant-e-s alors que se tenait le congrès du FN nous amène à **réfléchir sur la réalité de la prise en compte du combat antifasciste au sein de nos syndicats** ... au-delà des motions de congrès. Pourtant, il faut le répéter et continuer à l'expliquer : il s'agit là d'un combat essentiel pour notre syndicalisme, et comme tel il doit être partagé par nos équipes militantes de base. Sinon, nous nous contentons de postures, certes justes, mais qui sont bien insuffisantes quand il s'agit de s'affronter à la montée du fascisme !



LOPPSI 2 : ils soldent nos libertés !

L'Union syndicale est signataire de cet appel, aux côtés d'associations (DAL, Jeudi noir, AITEC...), d'autres syndicats (Syndicat de la Magistrature, FSU, ...), d'organisations politiques. Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (« LOPPSI 2 ») s'inscrit dans un contexte d'inégalités et de régressions sociales majeures. Fourre-tout législatif, sécuritaire et illisible, ce texte annonce un nouveau modèle de société. Populations pauvres et précarisées, jeunes, militants ou internautes sont spécialement visés, mais toute la population est concernée car ce projet marque un recul général des libertés individuelles.

Répression des populations ciblées : expulsion en 48h et sans contrôle du juge de tous occupants d'habitats hors norme (tente, cabane, caravane, yourte, mobile home, maison auto-construites, bidonville, bus ou camion aménagé ...) sur terrain public ou privé, et destruction de leur habitat ; contrôle accru sur les prestations sociales et obligation pour les travailleurs sociaux de faire de la délation ; vente à la sauvette et vente de métaux sont pénalisées ; expulsion immédiate des transports en commun ... Face aux difficultés sociales d'un nombre croissant de familles, un « couvre-feu » pour les mineurs de 13 ans, une extension du « contrat de responsabilité parentale », un renforcement du contrôle administratif des mineurs délinquants et une procédure de comparution immédiate devant le tribunal pour enfants sont prévus...

Fichage et vidéo surveillance généralisés : les fichiers de police et de gendarmerie actuels, truffés d'erreurs, incontrôlables et, de fait, incontrôlés sont reconstruits, étendus et interconnectés. Les personnes innocentées resteront fichées. La LOPPSI 2 systématiserait l'espionnage de l'espace public : toutes les entreprises privées pourraient installer des caméras aux abords de leurs établissements et les préfets le long des manifs ; la police pourra avoir accès en direct aux images captées par les caméras dans les halls et parties communes d'immeubles ; les images de vidéosurveillance publique pourront être exploitées par des entreprises privées agréées par le Préfet ; dans certains cas, des logiciels de reconnaissance faciale automatique seront utilisés pour identifier les sujets...

Durcissement du droit pénal : confiscation automatique du véhicule ; peines-planchers de six mois à deux ans d'emprisonnement dès la 1^{ère} infraction en cas de violence ; bracelet électronique sur décision administrative pour les sans-papiers ; pénalisation des chahuts lors de la réunion des instances électives ; nouvelles périodes de sûreté de 30 ans ; dispositions visant à augmenter le nombre de « doubles peines »...

Pouvoirs policiers accrus : filtrage et censure de sites internet ; renforcement des pouvoirs de la police municipale ; instauration d'un vague « Conseil national des activités privées de sécurité » qui entérine et annonce la privatisation croissante de la sécurité ; création d'une milice supplétive de 200 000 gendarmes et policiers à la retraite, et étudiant-e-s, rémunérés...

La LOPPSI 2 est la 11^e loi exclusivement répressive depuis 2002. Elle s'appuie sur le sentiment d'insécurité sociale qui s'étend à chaque remise en cause des droits sociaux pour tous. Cette loi nous prépare une société du contrôle, fondée sur la tension et la stigmatisation. Elle concrétise le fantasme de l'ennemi intérieur et assimile tout acte de contestation à une atteinte de l'Etat. Elle affaiblit la prévention et les garanties judiciaires. Examinée au Sénat à la mi-janvier, elle pourrait rentrer en application au printemps 2011. **Cette loi menace nos libertés et aggrave l'injustice sociale, elle doit être retirée ou abrogée !**

Journées intersyndicales Femmes, les 17 et 18 mars

4 thèmes sont au programme de ces journées 2011 : **les violences faites aux femmes - Femmes immigrées et engagement syndical - Inventer une culture de la mixité - Pour un langage égalitaire.** Le programme précis est disponible dans les syndicats, et d'ores et déjà il faut s'organiser pour être présent-e-s à ces formations/débats organisés par Solidaires, FSU, CGT

Soutien aux habitant-e-s du 22 rue Matignon

Le collectif *Jeudi Noir* (collectif des galériens du logement) occupe un immeuble vide dans le 8^{ème} arrondissement de Paris. Après l'expulsion du squat de « La Marquise » place des Vosges et au delà d'offrir une solution immédiate d'hébergement à des travailleurs précaires, des mères célibataires ou des étudiant-e-s dans l'incapacité financière d'accéder à un logement, *Jeudi Noir* dénonce l'aggravation du mal logement et l'absence de politique du logement de la part du gouvernement.

Depuis la médiatisation de cette occupation les militants et militantes de *Jeudi Noir* sont victimes d'un véritable blocus de la part de la Préfecture de Police, alors même qu'Axa, propriétaire du bâtiment, semble s'engager dans la recherche d'une solution par le haut via une convention de bail précaire. Les forces de police organisent le siège du bâtiment, filtrant les entrées et sorties des occupant-e-s et les soumettant à des fouilles systématiques. **Si ce blocus est illégal, l'occupation, en revanche est légitime et attestée par deux constats d'huissier qui font du bâtiment le domicile des occupant-e-s.**

L'Union Syndicale Solidaires apporte tout son soutien au combat du Collectif *Jeudi Noir* et de l'ensemble des associations pour le droit à un logement décent pour toutes et tous. L'union Syndicale Solidaires participe aux rassemblements de soutien et à toutes les initiatives pour exiger l'arrêt immédiat du blocus et le respect de la liberté d'aller et venir des habitant-e-s et de leurs soutiens. Elle exige également des engagements concrets et chiffrés pour la mise en place d'une véritable politique du logement garantissant l'accès de toutes et de tous à un logement de façon durable.

Aux Finances publiques, « on veut respirer » !



L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires conteste de longue date la politique idéologique des suppressions d'emplois, dénonce ses conséquences sur la dégradation des conditions de vie au travail des agents et sur la qualité du travail, condamne le management de plus en plus pressant au quotidien et exige donc des mesures d'urgence pour laisser respirer les agents de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). C'est maintenant qu'il faut agir !

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a lancé une campagne visant à « laisser respirer les agents ». La cote d'alerte est dépassée dans les services : **il ne s'agit plus seulement de dire pourquoi il faut des emplois, il faut également imposer l'idée qu'il faut laisser respirer, tout de suite, les agents de la DGFIP.** Cette campagne s'appuie sur des expressions nationales du syndicat, et les mises en œuvre revendicatives concrètes (pétitions, rassemblements, etc.) dans chaque département.

Solidaires dans l'informatique, contre le dumping social

Le 3 février, au Tribunal de Grande Instance de Paris en requête de la fédération SUD-Rail, la justice sera amenée à se prononcer pour suspendre le projet ULYSSE, dont la finalité est le transfert en Inde des missions informatiques de la SNCF, actuellement réalisées en France.

2 000 postes de techniciens informatique qualifiés sont ainsi menacés de délocalisation, parce que la SNCF transfère son informatique et les informaticien-ne-s à IBM, Cap Gemini, SOPRA, toutes entreprises championnes de la délocalisation ! **Le gouvernement et la direction SNCF organisent la fuite des emplois, pour satisfaire au dumping social. Le projet ULYSSE a des conséquences sur les cheminots des services informatiques de la SNCF, et aussi sur les salarié-e-s des entreprises prestataires de service.** La fédération SUD-Rail organise un rassemblement le 3 février à 10h30, avant la séance au tribunal qui se tient à 11 h. Une occasion aussi pour l'Union Solidaires Informatique, dont le congrès de création officielle se tiendra fin février, de montrer que ce combat n'est pas seulement celui des informaticien-ne-s de la SNCF.

Stagiaire impossible...

Le samedi 22 janvier, professeurs et enseignants stagiaires seront dans la rue partout en France, à l'appel du collectif « stagiaire impossible », afin de dénoncer des conditions de travail et de formation inacceptables. SUD Éducation soutient pleinement cette initiative et appelle à y participer massivement. Ce qui se passe dans plusieurs académies peut être l'amorce d'un mouvement national auto-organisé des stagiaires.

Plus largement, dans une rentrée marquée par une nouvelle saignée de postes, SUD Éducation appelle à se saisir de cette journée d'action pour construire une lutte d'ensemble afin de stopper la casse de l'école publique, en y associant l'ensemble des personnels, des étudiant-e-s, des parents d'élèves, du mouvement associatif et des organisations syndicales.